



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### **PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 842 SUR LA CRÉATION DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 septembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 842.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8h00 à 16h30 du lundi au jeudi, et de 8h00 à 12h00 le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le conseil.

Le règlement numéro 842 entre en vigueur le 20 septembre 2022.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 20 septembre 2022.

Le greffier de la Ville

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pierre Tapp". The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath the name.

Me Pierre Tapp, OMA